



DECLARATION CSE 25/08/22

Par mail du 19/08/22, la Direction informe les élus du CSE du constat, le 17/08/22, d'un impact de balle dans le vitrage d'une fenêtre située au rez-de-chaussée de l'agence de Saint Herblain. Selon la DDSP et les services de police, il s'agirait d'une balle perdue dont le tir n'aurait pas visé l'agence. Dont acte.

La cgt-FORCE OUVRIERE, nuance, néanmoins, les propos de la Direction lesquels, s'appuyant sur les prémices de l'enquête de police, se veulent rassurants et mettent en avant un bon état psychologique des agents.

Si, dans leur majorité, le peu de collègues présents, eu égard à la période de congés estivaux, n'ont pas manifesté d'angoisse particulière au regard d'une mise en danger sur le lieu de travail, d'autres déclarent un ressenti anxiogène dans l'exercice leur activité professionnelle. Par ailleurs, des collègues en congés au moment des faits, appréhendent avec angoisse leur retour à l'agence en lien avec cet évènement qu'ils ont découvert dans la presse. La cgt-FORCE OUVRIERE demande que l'ensemble des collègues soient réunis à leur retour de congés afin d'être informés, en bonne et due forme, des circonstances liées à cet évènement, des mesures mises en places pour renforcer la sécurité. Ils doivent, également, se voir proposer un accompagnement psychologique. Au-delà des agents de Pole Emploi, la cgt-FORCE OUVRIERE réclame que la Direction délivre ce même niveau d'information à chaque personnel exerçant une activité professionnelle sur le site de Saint Herblain : agent CAP Emploi, personnel en service civique, agents d'entretien etc. En effet, l'employeur doit répondre à une obligation légale d'information et de protection envers l'ensemble du personnel. Par ailleurs, c'est la deuxième fois qu'un tel incident survient : l'impact psychologique peut s'avérer plus conséquent pour les agents ayant déjà subi cette situation en mars 2020. La Direction doit en tenir compte.

Au sujet de la réitération de l'évènement, nous regrettons que la Direction n'ait pas retenu la revendication portée au CSE du 11/03/20 par la cgt-FORCE OUVRIERE qui consistait à renforcer les vitres par un blindage anti-balles afin de se prémunir d'un nouveau risque. Lors de ce même CSE, la Direction s'était alors portée pleinement garante de la sécurisation du vitrage actuel, allant jusqu'à affirmer que la trajectoire particulièrement fortuite de balle était responsable de son intrusion dans l'espace intérieur. Pour la Direction, un renforcement supplémentaire des vitres était, alors, parfaitement inutile. Force est de constater qu'il n'en est rien. Au contraire, la réalité donne, malheureusement, raison à la cgt-FORCE OUVRIERE. D'ailleurs, suite à ce nouvel impact, la Direction s'est, enfin, résolue à acter d'une mesure de renforcement du vitrage. La cgt-FORCE OUVRIERE déplore un manque de réactivité aux conséquences potentiellement tragiques. Si elle se félicite, néanmoins, de cette prise en considération, aussi tardive soit-elle, la cgt-FORCE OUVRIERE n'en demeure pas moins dubitative quant à l'efficacité de ce système filtrant et maintient sa revendication, d'autant plus juste face à la récurrence, d'un dispositif de vitrage blindé anti-balles. Rappelons, également, que lors du CSE du 11/03/20, la cgt-FORCE OUVRIERE a évoqué, qu'en son temps, une agence ANPE sur ce même site avait été incendiée. Aucune autre agence, à notre connaissance, n'a fait l'objet d'une telle attaque. Ce fait démontre le niveau de dangerosité fort et avéré existant dans ce quartier. L'inspectrice du travail, présente à ce même CSE, a préconisé qu'en cas de nouvelle situation similaire, il conviendrait de repenser les locaux afin de mettre les personnes en sécurité.

D'autant que, si nous pouvons admettre qu'il s'agisse potentiellement de balles perdues, pour autant, la Direction ne peut nier la mise en danger, potentiellement létale qui s'y rattache. La cgt-FORCE OUVRIERE rappelle que les balles ont perforé les vitres à hauteur humaine. De plus, si l'un des impacts



DECLARATION CSE 25/08/22

s'est, hypothétiquement, réalisé de nuit, le premier s'est, vraisemblablement, produit durant les horaires de travail.

Par ailleurs, il est inexact d'affirmer que les règlements de compte, auxquels l'ensemble du quartier est confronté, sont systématiquement nocturnes. Un tragique évènement diurne contredit cette allégation puisque le 29 juillet dernier, un homme a reçu une balle, après deux ou trois tirs portés aux alentours de 16H, à proximité du site, et alors que la fréquentation de l'agence était dense.

L'ensemble de ces éléments factuels constituent pour la cgt-FORCE OUVRIERE un contexte fort de mise en danger des agents au regard duquel nous revendiquons urgemment des mesures à la hauteur pour garantir leur sécurité. Pour répondre à la situation, cela doit passer nécessairement, mais pas seulement, par un blindage anti-balles des vitres, l'installation d'un bouton d'alerte sur les postes AZLA, le retour à l'anonymat pour tous les agents, ainsi que toute autre mesure estimée nécessaire par les agents pour leur garantir sécurité et sérénité au travail.

Enfin, puisqu'à l'occasion de cet évènement, les services de la préfecture de Loire-Atlantique, eux-mêmes, assurent Pole Emploi de leur soutien et de leur mobilisation dans la gestion de cette affaire, la cgt-FORCE OUVRIERE revendique que la Direction réclame le placement l'agence de Saint Herblain en zone QPV. Bien loin de pouvoir régler la situation dans sa totalité, cette mesure présenterait le bénéfice d'une reconnaissance pour les agents ainsi que l'attribution de moyens supplémentaires.

La cgt-FORCE OUVRIERE restera attentive et mobilisée auprès des collègues, au regard des suites qui seront données à cet évènement, notamment au travers de la CSSCT qui traitera ce sujet le 23 septembre prochain. Nous réclavons la présence de l'inspecteur du travail à cette séance.